Procès-verbal du Conseil Municipal
du jeudi 27/08/2020 à 20h00

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15 *(Présents : 15)*

Présents :

- Les 15 conseillers : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Nathalie VIDALENS-BRASSAT, Patrick EVEILLARD, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Benoit DHOYE, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Aurore LEFEBVRE, Alain PEYROU, Serge POTEL, Simone SALAT.
- Delphine QUILLET, secrétaire de Mairie.

Public : Eric BARAS

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 20h10

Point 1 : Informations générales

a) **Formations AMF** :

Madame le Maire rappelle en séance la liste des conseillers inscrits et leur remet un document précisant les modalités de réalisation de ces formations (lien pour accéder à la formation en e-learning).

Caroline BARRAL-AURATUS s'occupera de planifier les sessions avec les conseillers concernés.

La Mairie a par ailleurs reçu un courrier relatif à la mise à disposition, dans le cadre de la mutualisation des moyens avec le Département (CIT Cantal), d'une licence CISCO permettant de programmer facilement des réunions vidéo en ligne et en toute sécurité.

b) **Augmentation de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux aux collectivités territoriales au titre de 2020** :

La somme prévue pour la commune de Lacapelle-Viescamp est de 3 033,00 €.

c) **Prochaine revue AggloMag de la CABA** :

Les dates des manifestations sont à communiquer à la CABA avant le 31/08/2020.

Il sera notamment fait mention du concours de Feeder Pêche du 31/10 et 01/11/2020.

d) **Projets CABA sur la commune de Lacapelle-Viescamp** :

Il est prévu la création d'un cheminement au niveau du Diamant Vert pour accéder au Puech des Ouilhes. Les travaux commenceront avant décembre 2020 et s'inscrivent dans le cadre du projet de chemin autour du lac.

Le plan prévu est présenté en séance. Un cheminement sur pilotis sera réalisé devant les mobil homes, avec une structure en IPN (acier spécial couleur bois pour se fondre dans le paysage) et un platelage en bois.

Au-delà du financement initial, certains conseillers s'interrogent sur l'implication à terme de la commune pour l'entretien du chemin, sur un éventuel accès payant (solution écartée), etc.

Le chemin autour du lac a pour objectif d'être fréquentable à pied, à vélo, à cheval : ce choix a également donné lieu à des échanges car il peut être difficile, voir incompatible, de mettre ces différents publics en même temps, aux mêmes endroits.

e) **Commandes groupées de bornes électriques pour le rechargement des vélos électriques** :

Une borne sera installée au Puech des Ouilhes (régie gérée par le Nautilus). Dans le cadre de la commission travaux, il conviendrait de s'interroger sur l'opportunité d'installer une borne similaire dans le Bourg.

f) **Arrêté de circulation du 29/09/2020** :
Des travaux d'inspection d'ouvrage d'art sont prévus ce jour-là au niveau du Pont de la Marie (de 8h à 18h). Il est convenu de diffuser une information sur Facebook et d'avertir les parents d'élèves.

g) **Assemblée générale du COS (Comité d'Entreprise des agents communaux) prévue le jeudi 10/09/2020 à 16h00** :
Patrick EVEILLARD y participera en tant que représentant de la commune de Lacapelle-Viescamp.

h) **Courrier de l'ADMR** :
L'ADMR sollicite une subvention et invite par ailleurs la municipalité à participer à l'AG qui se tiendra le 18/09/2020 à 20h30 à Saint-Cernin.

i) **Taxe d'aménagement** :
La Mairie a reçu un courrier relatif à la création du site www.taxe-amenagement.fr permettant aux personnes qui vont déposer un permis de se renseigner sur le montant de la taxe (à l'euro près) et de générer une attestation de calcul afin de l'englober dans leur plan de financement auprès de leur organisme bancaire.

j) **Téléthon prévu le 04 et 05/12/2020** :
Il conviendra de voir dans quelle mesure la municipalité peut s'associer à cette manifestation.
Par le passé, il y avait eu des lâchers de ballons avec l'école.
L'idée d'une sensibilisation des enfants de l'école est retenue, avec des modalités restant à préciser.

k) **Château de Viescamp - Journées du Patrimoine du 19 et 20/09/2020** :
Madame le Maire a rencontré les propriétaires du château : ceux-ci ont confirmé leur souhait de proposer des visites à l'occasion des journées du patrimoine. Caroline BARRAL-AURATUS et Simone SALAT se rapprocheront de Madame VERNHOL et Monsieur CUZOL pour préciser les modalités.
Dans le cadre des journées du patrimoine, il serait intéressant d'intégrer tous les ans un nouveau lieu (exemples : accès au clocher de l'église, visite d'une ferme, etc.).

l) **Election des représentants au Comité des finances locales** :
La date des élections est fixée au 19/11/2020.

m) **Chaudière du camping municipal** :
La chaudière est tombée en panne quelques jours avant l'ouverture du camping.
L'entreprise assurant habituellement l'entretien de cette chaudière n'était pas en mesure d'intervenir rapidement (éloignement géographique). De plus, il s'est avéré que l'entretien n'avait pas été fait depuis deux ans. De fait, le choix a été fait de ne pas renouveler ce contrat pour 2020 et de faire dorénavant appel à la société MDS.
En réponse à la question d'un conseiller, il est précisé qu'un autre contrat court pour la chaudière de l'école avec une entreprise différente.

n) **Courrier de Monsieur POTEL reçu ce jeudi 27/08/2020** :
Madame le Maire a réceptionné, ce jour, un courrier envoyé en recommandé par Serge POTEL : elle en fait la lecture exhaustive en séance.
En substance, via ce courrier, Serge POTEL demande :
- « à siéger dans la commission Finances »,
- « que, lors de réunions du Conseil Municipal, toutes interventions de sa part et ou celles des autres conseillers soient bien portées et notées sur le compte rendu »,
- « la démission de Jean-Paul TROUPEL »,

- « que soit relue la charte de l'élu ».

En complément de la lecture de ce courrier, Serge POTEL précise oralement qu'il « se fout de la politique », « que ça ne l'intéresse pas », qu'il a souhaité figurer sur cette liste par « curiosité uniquement » et qu'un « bon chef d'entreprise ne peut pas faire de politique ». Il confirme également qu'il est « dans l'opposition » mais « sans faire de politique ».
Madame le Maire indique qu'elle comprend l'amertume de Monsieur POTEL mais pas la raison pour laquelle il a de nouveau envoyé un courrier, si ce n'est le besoin que la situation qu'il décrit soit tracée et actée dans un compte rendu de Conseil Municipal.
S'agissant de la charte de l'élu, ce point était déjà à l'ordre du jour du tout premier Conseil Municipal : la charte a été lue à voix haute et tous les conseillers en ont eu un exemplaire.
Interrogé, Jean-Paul TROUPEL répond qu'il ne démissionne pas.

Point 2 : Approbation des comptes rendus des séances du Conseil Municipal des 23 juin et 10 juillet 2020

a) Le **compte rendu du 23/06/2020** n'a donné lieu à aucune remarque et est **approuvé**.

	Proposition : Approbation du compte rendu du 23/06/2020		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

b) Le **compte rendu du 10/07/2020** n'a donné lieu à aucune remarque et est **approuvé**.

	Proposition : Approbation du compte rendu du 10/07/2020		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Point 3 : Attributions de délégations au Maire par le Conseil Municipal

Le document « Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal », remis en séance à chaque conseiller, a été élaboré selon un modèle envoyé à toutes les Mairies : seuls les montants ont été adaptés à notre contexte. L'objectif de ces délégations est de permettre de faire fonctionner la commune sans avoir à réunir systématiquement le Conseil Municipal.

	Proposition : Attribution au Maire des 28 délégations présentées en séance		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Point 4 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Une **ligne de trésorerie** de 20 000,00 € avait été souscrite en 2019 : d'une durée de 12 mois, elle est arrivée à échéance mi-juillet 2020. Pour mémoire, à la différence des emprunts, les lignes de trésorerie n'ont pas vocation à financer des investissements. Elles permettent simplement de faire face à des besoins momentanés de trésorerie, dans l'attente par exemple du versement des subventions afférentes. Il s'agit de financer le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.
Au vu des facturations en cours ou à venir, notamment concernant les travaux du Bourg, le besoin en ligne de trésorerie pour ce 2ème semestre 2020 a été estimé à 30 000,00 €. Quatre organismes bancaires ont été sollicités : la Caisse d'Epargne (auprès de qui la précédente ligne de trésorerie avait été souscrite), le Crédit Agricole (auprès de qui nous avons nos plus gros emprunts), la Poste (qui ne fait pas de proposition en deçà de 50 000,00 €) et le Crédit Mutuel. Le tableau récapitulatif des trois offres reçues a été présenté en séance. La principale différence porte sur le taux : taux fixe pour la Caisse d'Epargne / taux indexé sur l'Euribor 3 mois pour le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

	Proposition : Choix de la Caisse d'Epargne pour la ligne de trésorerie de 30 000,00 €		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Un point est par ailleurs fait concernant la **renégociation de l'emprunt de 500 000,00 €** souscrit en 2010, au taux de 3,60%, pour la construction de la salle polyvalente. La réponse apportée par le Crédit Agricole est la suivante :

« Nous vous confirmons que notre politique de financement des collectivités Publiques s'applique à vous accompagner sur les investissements nouveaux et non la reprise de prêts déjà existants. Le taux fixe évoqué dans votre mail ci-dessous a été proposé et retenu en 2011 avec les meilleurs taux de l'époque. Le taux fixe vous protège contre les hausses éventuelles de taux. Vous voudrez bien trouver ci-dessous une simulation des conditions de remboursement anticipé du prêt n° 00000416565.
Le décompte à la date du 01/09/2020 fait état de :
- Capital Restant Dû (CRD) : 207.915,98 €
- Indemnité Financière : 18.400,56 €
- Indemnité de gestion : 1.247,50 €
Soit la somme globale indemnités comprises de 227.564,04 € à la date du 01/09/2020. »

Ces indemnités et leurs modalités de calcul étaient détaillées en pages 2 et 3 du contrat signé en 2010. Compte tenu de leurs montants, il n'est pas intéressant de tenter de renégocier l'emprunt auprès d'autres organismes bancaires.

Point 5 : Désignation d'un représentant aux instances décisionnelles de l'Agence Départementale de Cantal Ingénierie & Territoires (CIT)

A titre d'exemple, CIT nous a récemment accompagné pour les travaux du Bourg.
Madame le Maire propose la désignation de Jean-Paul TROUPEL.

	Proposition : Désignation de Jean-Paul TROUPEL comme représentant au CIT		
Vote :	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1

Point 6 : Désignation des conseillers pour participer aux commissions de la CABA

De nombreuses communes n'ont qu'un seul représentant au sein de la CABA : le Maire, membre de droit dans l'ensemble des commissions. Aussi, afin de permettre une meilleure représentativité dans les différentes commissions, il a été offert la possibilité d'inscrire des conseillers.

a) **Commission Ressources** (Administration Générale, Juridique, Personnel, Finances, Contractualisation) :

	Proposition : Annelise MICHEL-GAGNAIRE		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

b) **Commission Grand cycle de l'eau** (Eau, Assainissement collectif, non collectif et pluvial, GEMAPI) :

	Proposition : Jean-Paul TROUPEL		
Vote :	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1

c) **Commission Environnement et Développement durable** (Déchets, Recyclage, Développement durable, Énergie air, Climat, Plantelière) :

	Proposition : Antoine GENCE		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

d) **Commission Mobilités et Transports urbains** (Transports urbains, périurbains, scolaires, Mobilités douces) :

	Proposition : Patrick EVEILLARD		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

e) **Commission Aménagements et Développement économique** (ZAE, Action économique, Aéroport) :

	Proposition : Patrice COUDON		
Vote :	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1

f) **Commission Vie et Animations locales** (Tourisme, Grands équipements, Culture et Enseignement Supérieur, Développement communal) :

	Proposition : Patrice COUDON		
Vote :	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1

g) **Commission Aménagement du territoire communautaire** (PLUi, ADS, Dossiers d'aménagement, Suivi du SCoT, NPNRU, OPAH, Politique de la Ville, PLIE, Gens du Voyage) :

	Proposition : Nathalie VIDALENS-BRASSAT		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Point 7 : Travaux d'Eclairage Public au Carrefour de Laveissière / Le Bruel

Le plan élaboré par le Syndicat mixte d'électrification a été projeté en séance.
Ce projet répond au besoin de sécuriser le **carrefour de Laveissière** et la zone de dépôt des poubelles.
Les modalités de financement des travaux réalisés avec le SDEC sont rappelées ci-après :

- Eclairage public : participation de la commune à hauteur de 50%,
- ORANGE : participation de la commune à hauteur de 60%.

Dans le cas présent, le coût pour la commune pour implanter un luminaire dans ce carrefour serait de 1 617,21 €.
Comme ce projet n'est pas prévu au budget 2020, les travaux ne seraient réalisés que l'année prochaine.
Un acompte de 50% sera à verser avant le début des travaux.

	Proposition : Pose d'un luminaire au niveau du carrefour de Laveissière		
Vote :	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1

Mr Patrick Eveillard s'est abstenu du fait de la pollution lumineuse engendrée par les luminaires qui éclairent toute la nuit et des coûts supplémentaires associés.

Tous les ans, la commune paye une adhésion au SDEC : celle-ci est calculée sur la base d'un pourcentage des travaux réalisés. Le coût est donc très variable selon les années.

Lors du précédent mandat, un dossier avait également été ouvert au niveau de **Verniols** pour l'enfouissement des lignes et le passage de l'éclairage public en LED. Le SDEC réétudie le dossier. Le coût pour la commune serait de 13 000,00 € environ. On aura à se prononcer sur ce projet potentiel pour l'année prochaine.

A Verniols, la question se pose de revoir la voirie en parallèle. La commission travaux doit réfléchir à un plan pluriannuel pour prioriser les travaux. Visiblement, la route de Laveissière serait aussi en train de se détériorer rapidement. La problématique des fossés est également à prendre en compte.

Un autre dossier est en cours au niveau du SDEC concernant la maison de Monsieur TEDO à **Lacamp**. Les travaux avaient été votés en 2018 mais n'ont jamais été réalisés. Le coût avait été estimé à 3 000,00 € (dossier complexe d'un point de vue technique).

Point 8 : Point sur les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Plusieurs candidats sont d'ores-et-déjà venus, ou vont venir, afin de se présenter :

- Monsieur TEYSSEDOU
- Madame TAILLADE
- Monsieur SAUTAREL
- Monsieur FEVRIER

- Monsieur DELCROS

Point 9 : Point sur le camping municipal

Le camping municipal a ouvert le 10/07/2020.
La gestion est assurée par Edith MOISSINAC (ménage + régie).
Au 26/08/2020, les recettes s'élevaient à 2 351,49 €, soit 1 000,00 € de plus que l'année dernière, alors que le festival de théâtre de rue et le festival de Boogie-Woogie n'ont pas eu lieu.

Les retours des personnes ayant fréquenté le camping cet été sont très positifs : simplicité, calme, tranquillité, bon état d'esprit, etc.

Problématiques recensées :
- La borne Camping-Car est fréquemment en panne.
- Il convient de prévoir une mise aux normes sanitaires.

Durant l'été, la trésorerie, en la personne de Monsieur DEJOU, est venue sur site afin de vérifier la tenue de la régie municipale du camping. Le rapport est positif avec quelques points à améliorer, dont il conviendra de tenir compte pour la saison estivale 2021.

Deux suggestions ont été faites en séance par des conseillers :
- la nécessité de mesurer le coût généré par le camping en regard de ce qu'il rapporte,
- l'opportunité de mentionner le camping sur le site internet de la commune.

Point 10 : Point sur l'école

Suite au conseil d'école de juin et au compte-rendu qui en a été fait, les agents communaux ont été reçus ensemble par Madame le Maire et Annelise MICHEL-GAGNAIRE.

A l'occasion de cette réunion, un certain nombre de choses ont pu être exprimées : ressentis, attentes envers les élus / l'équipe enseignante / les familles, pistes de progrès. L'objectif était de pouvoir reconstruire les fondations avant de commencer cette nouvelle année scolaire.
Madame le Maire a rencontré la Directrice de l'école ce mercredi 26/08/2019 : la question du respect des horaires par l'équipe enseignante, tant le midi que le soir, et l'opportunité de mettre en place une sonnerie ont été évoquées.
Une réunion de rentrée sera organisée la deuxième semaine de la rentrée : Madame le Maire souhaite que tous les acteurs du scolaire et du périscolaire soient présents. Elle invite par ailleurs chacun à la sagesse car il n'est pas imaginable de revivre le même niveau de tension que l'année dernière. Il en va de l'avenir de l'école qui ne peut se permettre de perdre des élèves du fait de cette situation.

La circulaire COVID est arrivée ce jeudi après-midi : pour le moment, le choix a été fait de revenir à l'organisation d'avant COVID, en rajoutant le port du masque pour les adultes, ainsi qu'une désinfection quotidienne des tables, sols, etc. Ces mesures s'appliquent également au TAP et à la garderie.

Madame le Maire en profite pour faire part de ses remerciements aux agents qui ont acceptés de changer leurs emplois du temps pendant le COVID et, tout dernièrement, pour pallier l'absence d'Edith MOISSINAC (arrêt maladie jusqu'au 28/08/2019).

S'agissant des impayés de cantine et garderie évoqués lors de précédentes réunions, Madame le Maire précise qu'elle a commencé à recevoir les personnes concernées et ce, dans une optique d'accompagnement et de dialogue.

Point 11 : Point sur les TAP

Comme les années précédentes, les TAP sont prévus le mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30. Ils seront animés par Edith MOISSINAC, Maxime MAMBERT, ainsi que par des intervenants extérieurs et des bénévoles. Le planning prévisionnel présenté par Aurore LEFEBVRE s'organise autour de 5 périodes (de vacances à vacances). Au programme : tennis, judo, percussions, foot, cuisine et tricot avec Printemps 2002, arts, premiers secours, etc. La principale difficulté est de rester dans un budget raisonnable, sachant que le principe retenu par la municipalité pour l'année scolaire 2020-2021 est que les TAP soient gratuits pour les parents.

Le règlement intérieur des TAP a été amendé : une lecture exhaustive est faite en séance.

	Proposition : Adoption du règlement intérieur proposé		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Pour mémoire, il est prévu que le planning TAP et les menus de la cantine soient mis à disposition sur le site internet.

Point 12 : Point sur le SIVU

Une visite du rucher a eu lieu le 06/08/2020 : la structure a bien avancé. Il reste à présent à implanter les ruches. L'inauguration est prévue au Printemps. Il y aura un animateur pédagogique.

Au même endroit, il est également prévu un projet de mare, d'hôtel à insectes et l'implantation d'une table de pique-nique. Le chemin autour du lac passera par ce lieu. Concernant le projet d'hôtel à insectes, Antoine GENCE évoque la possibilité d'associer les écoles de Lacapelle-Viescamp et Saint-Paul-des-Landes : cette proposition est accueillie avec enthousiasme.

La journée « Libellules et belles demoiselles » du 25/07/2020 a tenu ses promesses et a affiché complet.
La conférence sur le réchauffement climatique qui s'est tenue à Saint-Paul-des-Landes le 05/08/2020 était également intéressante.

Mr Patrick Eveillard fait remarquer qu'il est assez paradoxal de vouloir faire venir du monde dans une zone dite protégée.

Point 13 : Point sur les Travaux

- **Egouts bouchés** : Lors de la réalisation des travaux du Bourg, du goudron est tombé dans les conduites d'égouts. Des lingettes notamment se sont retrouvées bloquées. La CABA a dû intervenir courant août pour remédier à ce problème. Il est évoqué en séance l'opportunité de prévoir des actions de communication / prévention concernant les lingettes car ce problème est récurrent.

- Les « **flaques** » au niveau du nouvel enrobé du Bourg ont été corrigées. L'esthétique est finalement mieux réussie avec les lignes de pavés qui ont été rajoutées.

- **Espaces verts** : le prochain entretien est prévu le lundi 31/08/2020, juste avant la rentrée. Il faudra également prévoir de re-semer le gazon.

- **Ecole** : La cour a été nettoyée et le sable a été changé par l'entreprise MJM. Un panneau d'affichage a été récupéré au Puech des Ouilhes : il servira à mettre des productions d'élèves.

- **Décharge de bois après le Pont de la Marie** : Un contact va être pris la semaine prochaine avec notre correspondant « voirie » à la DDT, Monsieur BEYNEL. Un point sera également fait sur les flaques d'eau de Martal et plus globalement l'état des routes sur la commune.

- **Eclairage devant la Mairie** : Deux devis ont été demandés. Un seul a été reçu pour le moment. Ces travaux devraient être pris dans l'enveloppe des travaux du Bourg. Il pourrait également être envisagé de remettre en service la Fontaine, en circuit fermé (coût estimé à 2 800,00 €). Il manque aussi les finitions « accessibilité » (bandes, etc.) sur le cheminement d'accès à la Mairie.

- **Adressage** : Les courriers sont partis. Certaines incohérences ont été signalées (numéros, etc.). Une question a été posée sur Facebook concernant l'existence ou non d'un plan avec le nom actualisé des voies. Ce document n'existe pas pour le moment mais il conviendra de se renseigner.

- **Marronnier de l'école** : Plusieurs devis ont été reçus. L'entreprise CHASTANET PAYSAGES propose de débiter l'arbre, d'enlever toute la terre car l'arbre est malade, de remettre de la terre végétale et de planter un arbre de 25 cm de diamètre. L'espace autour de l'arbre sera aménagé afin qu'il reçoive suffisamment d'eau. Monsieur CHASTANET conseille vivement de ne pas remettre de marronnier. Plusieurs essences sont proposées et une garantie est prévue si l'arbre ne prend pas. Le marronnier devrait être enlevé pendant les vacances de Toussaint.

Point 14 : Point sur le Presbytère

L'ancien presbytère est géré par Cantal Habitat. Le bail emphytéotique court jusqu'en 2026 (avenant vu en conseil municipal durant l'été 2019). Cantal Habitat a prévu des travaux de rénovation énergétique sur ce bâtiment.

Point 15 : Point sur l'Assemblée Générale de l'ACCA

L'Assemblée Générale de l'ACCA s'est tenue fin juillet à la salle polyvalente du Puech des Ouilhes (participants : Antoine GENCE et Patrice COUDON). Le compte rendu nous a été transmis par mail. Une question a été posée concernant la possibilité de recevoir une subvention du Conseil Départemental pour les associations. Il est précisé que, pour 2020, la subvention de la municipalité a été maintenue au même montant qu'en 2019. L'ACCA souhaiterait par ailleurs disposer d'un petit local pour stocker du matériel (matériel de piégeage, clôture, etc.).

Point 16 : Point sur les Associations Communales

Un courrier a été adressé à toutes les associations, parallèlement au versement des subventions : la lecture est faite en séance. Compte tenu du contexte, les montants 2019 ont été reconduits à l'identique en 2020. Il convient de souligner que, cette année, plusieurs associations ont complété et transmis le formulaire Cerfa, tel que demandé. L'année prochaine, toutes les associations seront reçues et les montants des subventions seront réétudiés.

Point 17 : Organisation des permanences des adjoints au Maire

Madame le Maire propose que des week-ends d'astreinte soient planifiés pour le Maire et ses adjoints (prise en compte des problèmes urgents uniquement). Il conviendra de trouver la meilleure solution technique (portable spécifique, renvoi d'appel, etc.).

Point 18 : Questions diverses

- **Association des Parents d'Elèves** : Serait-il possible que l'APE dispose d'une **boite aux lettres à** l'école ou à la Mairie ? Benoît DHOYE ne pourra pas être présent à la réunion de rentrée de l'école mais l'APE sera bien représentée. L'Assemblée Générale de l'APE aura lieu le lundi 14/09/2020 à 20h30 (salle des associations) afin de voter le bureau. Madame le Maire rappelle que toute utilisation de salle doit faire l'objet d'une demande écrite

en Mairie et que les clés doivent de la même façon être récupérées en Mairie et non auprès de personnes extérieures.

- **Lieu du prochain conseil** car la salle de la Mairie s'avère un peu petite (notamment en période de COVID) ?

- Serge POTEL souhaiterait que soit demandé, au Conseil Départemental, l'installation de **panneaux de limitation de vitesse** dans Martal, Jallès, etc.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 00 h 50**.